



# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

## COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le VINGT JUIN à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MORGANT, LUBIAS, MIRGAINE, LUTELLIER, LEPETIT, NOTREAMI, DELAUD, CHAUVEAU, LEROYER, JEUSSET, PAQUIER, TURBAN, QUILLÈVERE, FILLATREAU, LASSAY, CORNU, ROUANET, COLLET, RYCHLICKI, BESSEAU

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. LEDUC (pouvoir à Mme COLLET), M. FROGER (pouvoir à Mme MORGANT), Mme DESNOT (pouvoir à Mme RYCHLICKI), Mme TREBOUET (pouvoir à Mme TURBAN), M. GUERCHET (pouvoir à Mme MIRGAINE)

**SECRÉTAIRE** : Mme PAQUIER.

### I - AVENANT AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer avec la société CCV (lot n° 3 couverture et bardage) un avenant pour des travaux supplémentaires pour un montant de 4961,45 € HT soit 5 953,74 € TTC.

### II - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE - Budget principal

#### 1° Acquisition de mobilier pour l'école maternelle

Les travaux d'extension de l'école maternelle vont nécessiter l'acquisition de mobilier supplémentaire (cloisons, tables chaises, rangement) pour un coût d'environ 8 000 € nécessitant la décision modificative suivante :

- D 21312-0207-212 « Opération Jean de la Fontaine » : - 8 000 €
- D 2184-0208-211 « Opération école maternelle » : + 8 000 €

Les crédits sont pris sur l'opération Jean de la Fontaine du fait que les travaux d'évacuation d'eau envisagés ne se feront pas cette année.

#### 2° Acquisition de mobilier et de matériel pour le restaurant scolaire

Afin de permettre l'acquisition de mobilier (lave-linge, l'un d'entre eux vient de tomber définitivement en panne), il convient de prendre la décision modificative suivante :

- D 2135-0305-411 « Opération salle tennis de table » : - 8 500 €
- D 2184-0308-251 « Opération restaurant scolaire » : + 3 500 €
- D 2188-0308-251 « Opération restaurant scolaire » : + 5 000 €

#### 3° Acquisition d'une auto-laveuse pour le Foyer Loisirs

L'auto-laveuse du Foyer Loisirs est tombée définitivement en panne. Afin de pourvoir à son remplacement, il convient de prendre la décision modificative suivante :

- D 2135-0305-411 « Opération salle tennis de table » : - 3 200 €
- D 2188-0214-314 « Opération Foyer Loisirs » : + 3 200 €

Les crédits des deux dernières DM sont prélevés sur l'opération de la salle de tennis de table compte tenu du fait que le coût des travaux de remplacement du sol est inférieur aux prévisions.

Madame RYCHLICKI : ce matériel n'a pas été prévu dans le budget global de l'opération ?

Madame le Maire : il a fallu prévoir des claustres et du mobilier non prévu initialement.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces délibérations.*

### **III - PROPOSITION DE CONTRAT DE RECRUTEMENT D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE LIBÉRAL**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de faire appel à un nouveau cabinet de recrutement d'un médecin généraliste libéral.

Une proposition a été demandée au cabinet Laborare Conseils (voir document joint).

Madame le Maire précise que ce cabinet travaille beaucoup avec des médecins espagnols mais pas seulement. Des médecins ont déjà été installés dans le nord Sarthe.

Madame RYCHLICKI : d'autres communes de la Communauté de Communes sont-elles dans la démarche ?

Madame le Maire : Brette les Pins et Challes ont été associées, sont intéressées, mais ne souhaitent pas s'engager dans un contrat.

Madame RYCHLICKI : ne faut-il pas s'orienter vers une autre démarche ?

Madame le Maire : on peut se pencher sur la télémédecine mais cela ne remplacera pas un médecin.

Monsieur ROUANET : signer un contrat n'empêche pas de chercher d'autres solutions.

Madame BESSEAU pense qu'il ne faut pas persister dans la voie du cabinet de recrutement.

Madame le Maire : la démarche avec la Communauté de Communes et le Département est toujours en cours.

Monsieur LEROYER : cette situation permet à des cabinets de recrutement de faire beaucoup d'argent, ce qui est critiquable.

Madame BESSEAU pense qu'il faudrait rencontrer la nouvelle chargée de mission du Département.

Madame le Maire : un mèl lui a été envoyé.

Madame TURBAN pense qu'il y a une volonté d'aller vers la télémédecine.

*Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention décide de conclure un contrat de recrutement d'un médecin libéral avec le cabinet Laborare Conseils et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir.*

### **IV - AVANCEMENTS DE GRADES**

Le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération pour procéder aux avancements de grades suivants suite aux avis favorables de la commission administrative paritaire :

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2019 :**

- Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Avancement au grade d'ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe d'une ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe
- Avancement au grade de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2019 :**

- Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame BESSEAU demande que soit donné, lors d'un prochain conseil, le coût de ces augmentations de grades et davantage de précisions à leur sujet.

Madame le Maire : ces avancements de grades sont étudiés attentivement. Ils permettent notamment de valoriser des agents qui prennent des responsabilités nouvelles.

Madame MIRGAINE : cela peut aussi être la reconnaissance de services rendus pour des agents en fin de carrière.

*Les avancements de grades sont adoptés à l'unanimité.*

#### **V - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR BESOINS SAISONNIERS POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération créant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019 un poste d'agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article 3-2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984.

Cet agent sera affecté au service des espaces verts et rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **VI - CRÉATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET L'APS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération créant les postes de contractuels suivants, pour accroissement temporaire d'activité, du 2 septembre 2019 au 4 juillet 2020 :

<b>Grade</b>	<b>Nombre d'heures</b>
1 Adjoint technique	24 H / 35 H
2 Adjoints techniques	11 H / 35 H
2 Adjoints techniques	14 H / 35 H
9 Adjoints techniques	7 H / 35 H

Les agents sont rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

#### **VII - MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Les élus communautaires ont statué le 28 mai dernier sur la composition du futur conseil après le renouvellement général des conseils municipaux de 2020. Le compte rendu ci-joint expose les conditions de fixation dérogatoire du nombre de sièges, qui ont évolué depuis 2013.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'accord local fixant comme suit la composition numérique du futur Conseil Communautaire :

Brette-Les-Pins : 4 délégués

Challes : 2 délégués

Changé : 12 délégués

Parigné l'Evêque : 9 délégués

Saint Mars d'Outillé : 5 délégués

(Voir document joint)

Le Conseil Municipal trouve regrettable de voir diminuer la représentativité de la commune de Challes.

Madame TURBAN déplore que la démocratie fonctionne à l'envers : il faudrait que les conseils municipaux se déterminent préalablement. Elle se demande pourquoi il faut déroger à la loi, ce qui accentuera le déséquilibre entre grandes et petites communes.

Madame le Maire : la solution retenue est celle qui est la plus proche de la représentation de la population.

Madame JEUSSET : le principe est conservé d'ouvrir les commissions aux conseillers municipaux.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*Vu les articles L 5211-6-1 et R 5211-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'accord local de composition du Conseil Communautaire déterminé par la délibération du 28 mai 2019 et fixant comme suit, après le prochain renouvellement général des Conseils municipaux, la composition du Conseil Communautaire :*

- Brette-Les-Pins : 4 délégués
- Challes : 2 délégués
- Changé : 12 délégués
- Parigné l'Evêque : 9 délégués
- Saint Mars d'Outillé : 5 délégués

#### **VIII - VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 1 abstention, attribue une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association des sapeurs-pompiers pour l'édification d'une stèle commémorative.

#### **IX - OPÉRATION RÉGIONALE 1 NAISSANCE 1 ARBRE**

Le Conseil Régional a proposé à la commune de s'intégrer dans son dispositif « 1 naissance 1 arbre » (Voir document joint) compte tenu de son implication dans le domaine de la biodiversité et du fait que Parigné l'Evêque a déjà engagé une action de même nature.

L'adhésion à ce dispositif ne remettrait pas en cause cette action mais s'y ajouterait.

Outre le principe de l'adhésion au dispositif, la délibération doit solliciter la subvention accordée par le Conseil Régional dans le cadre de ce dispositif.

*Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 2 abstentions adopte le projet de délibération.*

#### **X - TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES**

Le Conseil municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale, de la liste préparatoire des jurés d'assises.

Sont tirés au sort :

- Madame QUESNEL, épouse LE FOURNIS, Virginie

- Madame QUESNEL, épouse LE FOURNIS, Virginie
- Monsieur ALLINANT Jérôme
- Madame LEGEAY, épouse BERTIN, Lydia
- Monsieur ROLLE Denis
- Madame LECOCQ Laetitia
- Monsieur GAUTIER Philippe
- Monsieur HUON Michel
- Madame GARNIER, épouse FRANÇOIS, Thérèse
- Madame TROUVE, épouse GAUTIER, Martine
- Monsieur DENEU Francis
- Monsieur OILLAUX Jean François
- Madame MARTIN, épouse LETANG, Marie

Madame TREBOUET rejoint la salle du Conseil Municipal à 21 heures 55.

#### XI - DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

- 17/05 : Acquisition de mobilier et matériel médical ..... M. COLOM : 4 500,00 € TTC
- 29/05 : Acquisition d'une tondeuse frontale ..... EQUIP'JARDIN : 31 629,00 € HT
- 29/05 : Travaux de sols sportifs salle Orion ..... ART DAN : 18 148,50 € HT
- 29/05 : Travaux d'éclairage salle Orion ..... R ELEC 72 : 29 350,46 € HT
- 07/06 : Réalisation d'un parking allée Auguste Couturier ..... LUC DURAND : 8 631,60 € TTC

#### QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail d'adressage mené à l'occasion de l'arrivée prochaine de la fibre. En fonction des nécessités on appliquera la numérotation métrique ou classique.
- Monsieur DELAUAUD évoque les campagnes agressives de démarchage téléphonique et demande à ce que son intervention soit remontée auprès de qui de droit.
- Madame TURBAN demande quand seront refaites les fenêtres du Foyer Loisirs et s'interroge sur les ordres de priorité dans la programmation des travaux. Elle cite en exemple les travaux de sol de la salle Orion.

Madame le Maire : Ces travaux sont toujours envisagés.

Madame MIRGAINE : pour ce qui concerne les travaux de sol de la salle Orion, il faut savoir que la couche de surface devait absolument être refaite pour éviter d'endommager la structure du revêtement.

Madame RYCHLICKI pense qu'il faudrait un diagnostic énergétique complet du Foyer Loisirs.

Monsieur LUBIAS : il a été fait et conclut que ce sont les ouvertures qui sont les principales sources de déperdition.

\*\*\*\*\*

Séance levée à 22 heures 15

Le Maire,

**Nathalie MORGANT.**

